



Direction des coopérations territoriales et de la performance Direction adjointe de l'hospitalisation et de l'autonomie Pôle autorisations et appels à projets Direction Générale des Interventions Sanitaires et Sociales Direction de l'autonomie

Avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociaux relevant de la compétence conjointe de l'Agence régionale de santé Bretagne et du Département du Morbihan

relatif à l'appel à projet n°2017-56-01 pour la création de 10 places de service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) avec Troubles Envahissants du Développement (TED) et organisation d'une offre d'appui

La Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projets médico-sociaux relevant de la compétence conjointe de l'Agence régionale de santé (ARS) Bretagne et du Département du Morbihan, réunie le 29 juin 2018, a établi le classement des dossiers concernant l'appel à projet n°2017-56-01

(Avis paru au recueil des actes administratifs de la région Bretagne et du Département du Morbihan le 21 novembre 2017).

2 dossiers, au total, ont été reçus par l'ARS et le Conseil départemental.

La Commission d'Information et de Sélection a établi le classement suivant :

 1<sup>er</sup> Association Le Moulin Vert et Mutualité française Finistère-Morbihan ex-aequo

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise conjointement par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Bretagne et le Président du Conseil départemental du Morbihan.

L'avis de la Commission d'Information et de Sélection fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne et du Département du Morbihan, et sur les sites internet de l'ARS Bretagne et du Conseil départemental du Morbihan.

Fait à Vannes, le 20 JUIL. 2018

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Bretagne

signé

Le Président du Conseil départemental du Morbihan

sig<sup>né</sup>

Olivier de CADEVILLE

François GOULARD

CS 14253 - 35042 RENNES Cedex Standard : 02 90 08 80 00 www.bretagne.ars.sante.fr CS 82400 - 56009 VANNES Cedex Standard : 02 97 54 80 00 www.morbihan.fr